Mener un entretien avec un élève victime de violence

L'adulte qui recueille la parole d'un enfant peut se sentir démuni face à la détresse et à la souffrance exprimées. Il peut aussi se questionner sur la posture à adopter pour recevoir ce témoignage. Il devra pourtant aider l'élève à révéler les faits de violence et/ou le harcèlement sans l'influencer. Cette fiche n'a pas pour objet d'encourager à rechercher des aveux ou des révélations, mais de savoir comment réagir si vous êtes sollicités par un enfant qui a besoin de révéler des éléments qui le font souffrir. Si l'enfant l'accepte, proposer d'être deux adultes pour cet entretien.

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon deux étapes distinctes :

- l'écoute active des faits
- l'explication de la suite de la révélation des faits.

Voici quelques conseils concernant l'entretien avec un enfant qui fait état d'une situation de harcèlement ou de violence.

Avant l'entretien

Il ne faut jamais recueillir la parole d'un enfant ou d'un adolescent dans le cadre d'une gestion immédiate. Cette précipitation ne ferait qu'accentuer la charge émotionnelle de ce type de situation et risquerait de nuire au recueil objectif des faits. Il est donc nécessaire de préparer l'entretien et de programmer un rendez-vous, le cas échéant 20 minutes après avoir été sollicité, afin de disposer du temps nécessaire pour se préparer.

Lors de l'entretien

Poser le cadre de l'entretien :

À faire...

- > Préciser la confidentialité du cadre de l'entretien. Expliquer à l'élève que l'on se doit d'adopter une posture protectrice, mais lui expliquer aussi qu'on a l'obligation de transmettre, avec discernement, à sa hiérarchie et/ou à la justice les faits de violence qui auront été révélés.
- > Poser le cadre de l'entretien, expliquer les principes qui régiront le traitement des faits que l'élève déclare, expliquer ses missions et ses fonctions.
- Indiquer à l'élève qu'il va être écouté et que les adultes sont là pour le protéger.
- S'assurer de la bonne compréhension par l'élève de votre positionnement.

À ne pas faire...

› Évoquer immédiatement le harcèlement ou l'agression.

Écouter, pratiquer l'écoute active :

À faire...

- > Encourager l'enfant à parler en lui posant une première question ouverte et non directive : « Je te propose de me raconter ce qu'il s'est passé
- Reformuler: « si je comprends bien ce que tu me racontes,... » ou « selon toi... ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber, mais l'encourager à continuer.
- Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet...».
- > Poser des questions ouvertes : « Explique-moi ce qu'il s'est passé ensuite ».

- Utiliser le « je », qui humanise la relation.
- > Tolérer les silences, car cela encourage la personne à s'exprimer.

À ne pas faire...

- > Poser des questions fermées : « as-tu été agressé dans la cour de l'école ? en classe ? à la maison ?»
- > Poser des questions fermées sur l'identité du/des agresseur(s) : « c'est bien X qui t'a insulté ? »
- > Enchaîner une suite de questions dirigées (ressemble à un interrogatoire)
- > Couper la parole (entrave la libre expression et influence le récit sur les faits de violences)
- Poser plusieurs fois la même question (donne l'impression à l'enfant qu'il doit changer sa réponse préalable)
- Utiliser les « pourquoi » qui peuvent résonner comme un jugement, par exemple : « pourquoi astu gardé le silence », préférer le « comment », par exemple « comment as-tu fait pour continuer à...
 »
- > Utiliser la forme interronégative qui peut revêtir un caractère très culpabilisant : « Tu n'as pas réussi à te défendre ? ».

Avoir conscience que l'on est interpellé en tant que professionnel :

À faire...

- L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un enfant.
- Garder une attitude d'ouverture afin que l'enfant puisse se sentir accueilli.
- > Se préparer à recevoir des expressions de stress, de colère, de souffrance...
- Agir selon des principes éthiques, ainsi que le prévoit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui demande notamment que soient accordés à tous les élèves : « l'attention et l'accompagnement appropriés ».
- La confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles doit également être respectée.

L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.

À ne pas faire...

- Donner son opinion sur les faits révélés par l'élève puisque les faits ne sont pas encore avérés
- Anticiper les décisions des futurs interlocuteurs
- Critiquer le comportement de l'élève

Savoir conclure:

À faire...

- > Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien
- Rassurer l'enfant sur la prise en charge de sa situation, lui indiquer que l'on veille sur lui
- > Formuler des encouragements positifs (« tu as bien fait de parler, tu es courageux(se), car cela me permettra de mieux te comprendre et de protéger d'éventuelles autres victimes... »)
- Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)
- Indiquer que l'on reste disponible (« N'hésite pas à me solliciter à nouveau si tu le souhaites ») et montrer à l'élève que l'on est ouvert pour l'accompagner s'il en a besoin ultérieurement
- > Proposer également une prise en charge avec le psychologue ou le médecin scolaire

À ne pas faire...

> Promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir (« je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler », ou « je te promets que celui qui t'a fait ça sera sanctionné »). > Gérer seul la situation.

<u>Sources</u>: Eduscol - education.gouv.- <u>cache.media.education.gouv.fr</u>